



Communiqué de presse

Date : 17 octobre 2024

Deuxième rencontre concernant l'UBS fusionnée

Hier, le Surveillant des prix, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), la Commission de la concurrence (COMCO) et la Banque nationale suisse (BNS) ont eu un deuxième échange sur les conséquences de la fusion entre UBS et CS. Les autorités ont partagé leurs points de vue sur les derniers développements et la forme future de leur collaboration.

Selon l'analyse de la COMCO de l'année dernière, l'UBS fusionnée occupe une position puissante, même dominante, sur certains marchés. Le Surveillant des prix est donc directement appelé à empêcher ou à éliminer un éventuel abus de prix sur ces marchés. La surveillance primaire en matière de droit général de la concurrence incombe à la Commission de la concurrence (COMCO). Afin de garantir le flux d'informations face à la nouvelle situation du marché, les autorités se sont à nouveau rencontrées hier pour un échange. Ceci est prévu par le législateur : Selon l'art. 5, al. 1, LSPr, le Surveillant des prix collabore avec les milieux intéressés ; pour les taux d'intérêt des crédits, une consultation approfondie avec la BNS et la FINMA est spécifiquement prescrite.

La rencontre d'hier a porté sur les plaintes reçues entre-temps de la part de la population et de l'économie, sur une mise à jour concernant les observations du marché déjà mises en place par le Surveillant des prix et la COMCO, ainsi que sur un premier échange concernant les [recommandations de la COMCO](#) en la matière.

La conclusion d'un Memorandum of Understanding (MoU) a également été discutée entre les autorités. Pour le moment, le projet n'a pas été retenu.

Contact/Renseignements :

Stefan Meierhans, Preisüberwacher, Tel. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Geschäftsführer, Tel. 058 462 21 03

Editeur :

Surveillance fédérale des prix
www.preisueberwacher.ch

